

Boisbriand

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014

RÉSOLUTION 2014-04-227 DÉNONCIATION – POSTES CANADA

ATTENDU que Postes Canada a décidé d'abandonner la livraison du courrier à domicile dans les villes canadiennes, au profit d'un programme de conversion aux boîtes postales communautaires;

ATTENDU que cette décision prend effet dès l'automne 2014 dans les villes de Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère;

ATTENDU que cette décision a été prise de façon unilatérale par Postes Canada;

ATTENDU que Postes Canada est une société de la couronne dont la mission est d'offrir et de maintenir un service public de qualité en matière de distribution postale;

ATTENDU que la décision de Postes Canada constitue une diminution importante de la qualité dudit service;

ATTENDU les effets négatifs appréhendés pour la population des villes concernées, notamment les personnes âgées ou à mobilité réduite;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE dénoncer la décision de Postes Canada à l'effet d'abandonner le service de livraison du courrier à domicile;

DE demander à Postes Canada de surseoir à sa décision;
D'inviter Postes Canada et le gouvernement canadien à revoir leur politique en matière de service postal de façon à garantir le maintien d'un service de qualité basé sur une tradition historique de livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

DE transmettre copies de la présente résolution au président du conseil d'administration de Postes Canada, au président directeur général de Postes Canada, au président de Groupe réseau de livraison physique de Postes Canada, à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, au député fédéral Alain Giguère et

à l'ensemble des députés de la Chambre des communes (Parlement du Canada), à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités, Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée